

19 octobre 2007



ALLOCUTION DE FADILA LAANAN

# Dixième anniversaire de TV Lux

\*\*\*

**Saint-Hubert – Palais abbatial - 19 octobre 2007 – 18h**

Monsieur le Gouverneur,  
Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Nous voici donc réunis pour fêter la benjamine de la famille nombreuse des télévisions locales ! Alors que certaines de ses onze grandes soeurs comptent déjà plus de 30 ans d'existence, TV LUX aborde en effet seulement l'âge de l'adolescence.

Force est de constater que la naissance de la jeune TV s'était présentée sous les meilleurs auspices. Trois parrains se penchaient alors sur le berceau, marquant cette ardeur luxembourgeoise qui manifestement transcende si souvent les familles politiques locales. André BOUCHAT, Antoine DUQUESNE et Guy LARCIER, trois poids lourds issus des quatre coins de la belle province, portaient l'enfant sur les fonts baptismaux.

Après avoir connu quelques troubles de croissance, TV LUX est désormais LA télévision locale de la province du Luxembourg. Une situation exceptionnelle qu'elle ne partage qu'avec TELE BRUXELLES et qui ne va pas sans mal, puisque ses équipes doivent traquer l'information sur un territoire très étendu.

Le jeune âge de TV LUX lui valut d'être classée en catégorie C dans le système de classification et de subventionnement des télévisions alors locales et communautaires mis en place par la Communauté française en 1987. Un classement qui ne put être revu par la suite et qui ne facilita certainement pas la croissance optimale de TV LUX.

La Communauté française devait toutefois finalement se révéler bonne mère. Et ne voyez-là aucune allusion au fait que le Ministre de l'Audiovisuel était une femme. Toujours est-il qu'en septembre 2006, le Gouvernement accepta ma proposition de

revoir le mode de subsidiation du fonctionnement de l'ensemble des télévisions locales.

Les télévisions locales ont bénéficié à cette occasion de la nouvelle politique culturelle décidée, en novembre 2005, au terme des Etats Généraux de la Culture, que j'ai organisés. Ainsi, 665.000 euros ont été apportés dès 2006 dans l'enveloppe qui sert aux subventions de fonctionnement des télévisions, soit un effort de 26% de moyens supplémentaires.

Chacun reconnaissait que le système de financement selon des catégories était figé et que les critères d'évaluation n'étaient plus en phase avec la réalité. C'est pourquoi, dès le 15 septembre 2006, j'ai fait adopter par le Gouvernement un arrêté fixant les critères de répartition de l'enveloppe destinée aux subventions de fonctionnement. Des critères objectivés et transparents. Outre un forfait de base identique à toutes les TVL, priorité était donnée à deux critères : le volume de production propre et le volume d'emploi.

Concrètement, les moyens octroyés à TV LUX passeront alors de 216.571 euros à 281.895 euros, soit une progression d'un peu plus de 30%. Depuis lors, cette subvention est indexée annuellement.

Mais ce ne sont pas là les seuls budgets mis à disposition de TV LUX, directement ou indirectement, par la Communauté française. Une enveloppe de 106.540 euros est ainsi apportée au titre de l'emploi non-marchand. Grâce à l'obligation inscrite dans le décret sur la radiodiffusion, 189.338 euros sont apportés par les distributeurs par câble. En gros, la Communauté française assure 33% des recettes de la télévision locale du Luxembourg.

Ces moyens sont justifiés par le fait que les télévisions locales sont, depuis 2003, officiellement investies d'une mission de service public. Une mission qu'elles remplissaient déjà mais qui devait être reconnue.

Dans les semaines à venir, TV LUX devra conclure avec moi, ou plutôt avec le Gouvernement pour être précise, une convention destinée à préciser les modalités concrètes d'exécution des missions de service public définies dans le décret sur la radiodiffusion. Ce sera une nouvelle occasion pour moi de rencontrer les chevilles ouvrières actuelles de TV LUX, en la personne de son président – oui, vous Monsieur le Gouverneur – et de son directeur général, Monsieur Luc MALCOURANT.

Mesdames, Messieurs,

Les équipes de TV LUX auront remarqué que j'ai régulièrement rendu visite à la Province du Luxembourg au cours des derniers mois. Sans doute les origines lorraines de mon porte-parole ne sont pas étrangères à cette constatation. Plus sérieusement, je dois dire que la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel se rend là où il se passe quelque chose. Et il faut noter que de Marche à Arlon, les initiatives culturelles ne manquent pas.

Depuis peu, avec la mise en ligne des JT de TV LUX, ce sont tous les Luxembourgeois du monde entier qui peuvent se plonger dans la réalité de leur province. Tout au long de cette Nationale 4 qui relie Bruxelles à Arlon, ou Arlon à Bruxelles selon le point de vue qu'on adopte, ils sont en effet nombreux, les expatriés intra-belges qui revendiquent leur attachement au Luxembourg. Sans doute y a-t-il là un potentiel de développement de TV LUX, disons, hors de ses frontières naturelles. Si le programme quotidien proposé par câble est appelé à rester l'épine dorsale de la chaîne, il ne faut pas négliger ce public qui peut être touché par une diffusion sur Internet. De plus en plus, les médias radio et TV tentent de développer des communautés d'internautes autour de centres d'intérêt définis. Sur ce plan, TV LUX peut jouer un rôle moteur mais aussi fédérateur en misant sur la forte identité luxembourgeoise. Faut-il d'ailleurs rappeler, qu'il y a peu, les télévisions locales étaient aussi appelées « communautaires » ?

En préparant cette visite à Saint-Hubert, j'ai été agréablement surprise de constater que TV LUX proposait des programmes bilingues. Au risque de décevoir nos concitoyens flamands amateurs des Ardennes et parfois résidents, c'est de la langue des signes qu'il est question ici. Cette initiative, qui consiste à offrir chaque samedi un condensé d'informations à destination des sourds et malentendants, doit être soulignée, tant elle est rare sur les ondes des télévisions locales, voire nationales. Je ne peux que vous encourager à poursuivre cette expérience et saluer l'aide apportée à cette fin tant par la Région wallonne que par la Province.

Je vous remercie de votre attention.  
Bon anniversaire et bonne soirée.

**Contact:**

**Pascal Sac** - Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Gsm : +32/(0)477/252.285

E-mail : [pascal.sac@cfwb.be](mailto:pascal.sac@cfwb.be)

Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)